

## **Déconfinement : l'enquête CPME auprès de 3000 entreprises fait clairement apparaître les difficultés de la reprise d'activité**

Dans une entreprise sur 2 (52%), l'ensemble des salariés a réintégré physiquement l'entreprise tandis que 41% maintiennent encore une partie, ou la totalité, de leurs effectifs en chômage partiel.

S'il est à souligner que la totalité des entreprises a pris des mesures de protection sanitaire pour éviter la propagation de l'épidémie, il est à noter que plus de la moitié d'entre elles (57%) ont rencontré des difficultés à se procurer des équipements de protection individuelle (masques, gels, visières...) pour leurs salariés. Plus de la moitié (51%) des entreprises sont allées jusqu'à réorganiser les espaces de travail, plus d'un tiers (39%) ayant assoupli le temps de travail en décalant les temps de pause ou en instaurant une flexibilité des horaires.

Sans surprise, toutes ces mesures ont un coût. Celui-ci s'élève en moyenne à 100 € par mois, par salarié. Et une très grande majorité des entreprises (88%) n'a pas la capacité de reporter ce coût sur le prix de vente ou les contrats en cours.

Les entreprises ont également quasiment toutes mis en place des mesures de protection de leur clientèle, la mise à disposition de gels hydroalcooliques (94%) et la désinfection régulière des locaux (91%) arrivant en tête des mesures prises. La limitation du nombre de clients (87%) ne sera sans doute pas non plus sans impact sur le volume d'activité.

Dans ce contexte sanitaire, une très large majorité d'entreprises (81%) n'a eu, contrairement à ce que l'on aurait pu légitimement attendre, aucun accompagnement de la médecine du travail. Il faut cependant noter que celles qui en ont bénéficié en ont été satisfaites à 82%.

Sur le plan économique, le désengagement des assureurs-crédits est pointé du doigt par près d'un tiers (28%) des entreprises y ayant recours. De même, la quasi-totalité des entreprises assurées « perte d'exploitation » (88%) ne se sont vu proposer aucune indemnisation par leur assureur. Cette question reste donc posée.

Les dispositifs de soutien aux entreprises mis en place par le gouvernement rencontrent un vif succès du côté des entrepreneurs. Sollicité par 86% des entreprises, le chômage partiel est satisfaisant pour plus de 9 chefs d'entreprise sur 10 (94%). Autre réussite, le Prêt Garanti par l'Etat (PGE) est plébiscité par 88% des entreprises. Si plus des deux tiers (82%) des bénéficiaires du fonds de solidarité en sont également satisfaits, le second volet du fonds rate sa cible, seulement 7% des entreprises en ayant bénéficié. Enfin, il est à noter que si plus de la moitié des entreprises (57%) a réclamé un report des échéances sociales, seul un tiers d'entre elles (35%) a fait la même démarche pour les échéances fiscales.

### **Télécharger tous les résultats de l'enquête**

*Enquête CPME réalisée du 14 au 26 mai 2020 sur 3045 chefs d'entreprise*